



Procédure civile : l'intervention forcée

Actualité législative publié le 25/03/2024, vu 519 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Procédure civile : l'intervention forcée

Code de procédure civile, dila, légifrance :

Article 331

Un tiers peut être mis en cause aux fins de condamnation par toute partie qui est en droit d'agir contre lui à titre principal.

Il peut également être mis en cause par la partie qui y a intérêt afin de lui rendre commun le jugement.

Le tiers doit être appelé en temps utile pour faire valoir sa défense.

Source à jour et de plus :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070716/LEGISCTA000006135874/

DE PLUS :

<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/intervention.php>

<https://justice.pagesjaunes.fr/ebibliotheque/voir/647423/assignation-en-intervention-forcee>

<https://jcl06.fr/lintervention-volontaire-ou-forcee/>

<https://idroit.co/justice-assignation-en-intervention-forcee-devant-le-tribunal-de-grande-instance-tgi-guide-juridique-et-modeles/>

<https://www.pernaud.fr/info/glossaire/12809975/intervenant-intervention->

<https://aurelienbamde.com/tag/intervention-forcee/>